



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sapeurs-pompiers professionnels

Question écrite n° 105676

Texte de la question

M. Yvan Lachaud souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les difficultés rencontrées par les sapeurs-pompiers professionnels. Le 15 juin 2006, à l'initiative des principales organisations représentatives, les sapeurs-pompiers ont lancé un mouvement social portant sur la reconnaissance du cadre d'emploi de major, sur le passage du grade de sergent à celui d'adjudant, sur les aptitudes médicales et physiques, sur la création de cadre d'emplois spécifiques pour les personnels administratifs, techniques et spécialisés, sur les indemnités de logement et de résidence, sur la convention tripartite SAMU-SDIS-ambulancier privé et sur la formation. Cependant, la principale revendication portait sur la fin de carrière et de droit à une retraite dès cinquante-cinq ans. En effet, ils réclament que tout sapeur-pompier âgé de plus de cinquante ans et ayant obtenu un reclassement dans le cadre du projet de fin de carrière puisse bénéficier d'une rémunération identique au dernier mois de salaire perçu dans l'exercice de sa fonction. De la même façon, les sapeurs-pompiers souhaitent bénéficier dès cinquante-cinq ans d'une retraite accompagnée de bonifications liées à la reconnaissance de la dangerosité de leur métier. Aussi, il aimerait connaître les mesures qu'il envisage de mettre en oeuvre pour répondre à leurs préoccupations.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105676

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10241